

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 14 juin 2022.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, HERCOUET Philippe, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- BERNU Sylvain donne pouvoir à M'BAREK Sébastien,
- BURLOT David donne pouvoir à VITEL Fabien,
- GOASTER Samy donne pouvoir à MERIAN Caroline,
- GUYMARD Jean-Luc donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- JEGU Josianne donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- LE BOULANGER René donne pouvoir à GRIMAUULT David,
- RICHEUX Laëtitia donne pouvoir à LINTANF Goulven,
- LE MAUX Thierry, FORTIN Céline.

SECRETARE DE SEANCE : LE MOIGNE Christine

Délibération n°2022-062

Membres en exercice : 35 – Présents : 26 - Absents : 9 – Pouvoirs : 7

AFFAIRES FINANCIERES

TARIFS DES SALLES MUNICIPALES APPLICABLES AU 1^{er} JANVIER 2023

Les tarifs des salles municipales et les conditions générales de mise à disposition des salles sont révisés chaque année en juin pour permettre la diffusion du calendrier des locations et des tarifs applicables au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Une harmonisation des tarifs pour les particuliers, les associations hors communes et les entreprises a été menée en 2021. Les tarifs et conditions de locations des salles pour les associations de Lamballe-Armor seront travaillés sur l'année 2023.

À la suite de l'avis de la commission Vie associative, réunie le 19 mai 2022, il est proposé d'appliquer une revalorisation de 6% sur l'ensemble des tarifs des salles pour faire face, notamment, à l'inflation.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE les tarifs et les conditions de mise en œuvre ci-après, applicables au 1^{er} janvier 2023,

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le 05 JUL. 2022

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor



Handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Hercouet', written over a horizontal line.

TARIFS DES LOCATIONS DES SALLES APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2023

I. Tarifs des salles pour les particuliers Lamballe Armor et hors communes

Particuliers Lamballe Armor	Salles	Forfait 1 jour (sans accès cuisines) assemblée générale, exposition, réunion, goûter, apéritif, vin d'honneur, arbre de noël sans repas	Forfait 1 jour (avec cuisines)	Forfait 2 jours (avec cuisines)
> 350	SDF + salle Polyvalente Planguenoual		403 €	583 €
200 < à > 350	SDF Planguenoual	191 €	276 €	424 €
150 < à > 200	Meslin (FD), Maroué (LF), St-Aaron	148 €		371 €
100 < à > 150	Trégomar, La Poterie, Salle Polyvalente Planguenoual	117 €		286 €
< 100	F. Chataignier, la Corne du Cerf, Annexe Morieux, Trégenestre (DP)	64 €		117 €
Salle surclassée				
200 < à > 350	Salle EOLE (salle complète)	456 €		795 €
100 < à > 150	Salle EOLE (demi-salle)	318 €		636 €
Pour les évènements festifs sur un ou deux jours (mariage, anniversaire...), possibilité de louer la salle annexe de Morieux en complément de la salle EOLE pour un montant de 60 € supplémentaire (peut servir de salle de jeux ou de dortoir pour les enfants).				

<u>Particulier hors commune</u>	<u>Salles</u>	<u>Forfait 1 jour (sans accès cuisines)</u>	<u>Forfait 1 jour (avec cuisines)</u>	<u>Forfait 2 jours (avec cuisines)</u>
> 350	SDF + salle Polyvalente Planguenoual			1 039 €
200 < à > 350	SDF Planguenoual			774 €
150 < à > 200	Meslin (FD), Maroué (LF), St-Aaron			731 €
100 < à > 150	Trégomar, La Poterie, Salle Poly Planguenoual			647 €
< 100	F. Chataignier, la Corne du Cerf, Annexe Morieux, Trégenestre (DP)			318 €
Salle surclassée				
200 < à > 350	Salle EOLE (salle complète)			1 272 €
100 < à > 150	Salle EOLE (demi-salle)			1 007 €
Pour les évènements festifs sur un ou deux jours (mariage, anniversaires...), possibilité de louer la salle annexe de Morieux en complément de la salle EOLE pour un montant de 60 € supplémentaire (peut servir de salle de jeux ou de dortoir pour les enfants).				

II. Tarifs des salles pour les associations hors communes et les entreprises

<u>Capacité des salles</u>	<u>Salles</u>	<u>Forfait ½ journée</u>	<u>Forfait 1 jour (sans accès cuisines)</u>	<u>Forfait 1 jour (avec cuisines)</u>	<u>Forfait 2 jours (avec cuisines)</u>
> 350	SDF + salle Polyvalente Planguenoual, P.Lanoé + F.Chataignier			689 €	1 272 €
200 < à > 350	SDF Planguenoual			562 €	1 060 €
150 < à > 200	Meslin (FD), Maroué (LF), St-Aaron		371 €		901 €
100 < à > 150	Trégomar, salle Poly Planguenoual, La Poterie		318 €		795 €
< 100	F. Chataignier, la Corne du Cerf, Annexe Morieux, Trégenestre (DP)		276 €		530 €
Salle surclassée					
200 < à > 350	Salle EOLE (salle complète)	424 €	795 €	954 €	1 696 €
100 < à > 150	Salle EOLE (demi-salle)	318 €	636 €	795 €	1 484 €

III. Tarification pour les associations de Lamballe Armor.

Salles de Lamballe-Armor (hors Morieux-Planguenoual)		Assemblée générale, Réunion, Exposition	Goûter, Apéritif, Vin d'honneur, Galettes des rois, Arbre de Noël (sans repas)	Repas, Buffet, Spectacles, Brocante, Vide grenier	
Salles	Nbre de places assises	Forfait 1 jour	Forfait 1 jour	Forfait 1 jour	Forfait 2 jours
Salle Pierre LANOË (Lamballe salle municipale - la grande)	520 places assises 1 000 pour un bal	gratuit			
Salle François CHATAIGNIER (Lamballe salle municipale - la petite)	88	gratuit	49 €	127 €	190 €
Salle Pierre LANOË + F. CHATAIGNIER (Lamballe - Salle municipale)	520 places assises 1 000 pour un bal	gratuit	87 €	304 €	455 €
Salle LA CORNE DU CERF(Lamballe)	30	gratuit	49 €	49 €	87 €
Salle OLIVEIRA DO BAIRRO (Lamballe)	40	gratuit			
Salle LA POTERIE	100	gratuit	49 €	151 €	227 €
Salle TREGOMAR	140	gratuit	49 €	151 €	227 €
Salle SAINT-AARON	200	gratuit	49 €	208 €	310 €
Salle Louis FOURCHON (Maroué)	200	gratuit	49 €	208 €	310 €
Salle Annick PRIGENT (Maroué)	117	gratuit	49 €	127 €	190 €
Salle Francis DENIS (Meslin)	180	gratuit	49 €	208 €	310 €
Petite salle F. DENIS (Meslin)	20	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Salle Denise PELTIER (Trégenestre)	70 repas ; 90 réunions	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Salle Multiactivités MJC	80	gratuit			

Réservation espaces bureaux --> Contacter le service Vie Associative

La maison du BIEF (Lamballe) pour réunion, AG, exposition

gratuit

Morieux	Salles	Location 1 jour	Location 2 jours
100 < à > 150	Salle EOLE (demi-salle)	142 €	194 €
200 < à > 350	Salle EOLE (salle complète)	198 €	270 €
100 < à > 150	Salle EOLE (demi-salle) avec cuisine	187 €	255 €
200 < à > 350	Salle EOLE (salle complète) avec cuisine	255 €	348 €

Planguenoual	Salles	Forfait 1 jour (sans cuisines)	Forfait 1 jour (avec cuisines)
> 350	SDF + salle Polyvalente		296 €
200 < à > 350	SDF Planguenoual	183 €	228 €
100 < à > 150	Salle polyvalente	140 €	175

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE
MISE A DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES SUR LAMBALLE-ARMOR.

PARTICULIERS

Tarif d'une journée complémentaire du week-end : + 50% du tarif du week-end.

Pour un mariage la salle peut être mise à disposition gratuitement le vendredi à partir de 17h00, sous réserve de disponibilité.

ASSOCIATIONS

• **LAMBALLE - MESLIN**

Lorsqu'une association organise une manifestation qui se révèle déficitaire, celle-ci peut bénéficier de l'exonération partielle ou totale de la location de la salle à hauteur du déficit.

Cette exonération ne peut être appliquée qu'une fois au cours du mandat municipal et ne peut être accordée que sur présentation du budget et des justificatifs des dépenses engagées dans le cadre de la manifestation en cause.

1 fois par an pour les associations lamballaises : assemblée générale suivie d'un repas (*toute autre manifestation suivie d'un repas est facturée*)

• **PLANGUENOUAL**

1 gratuité par an pour toute l'utilisation.

Pour le club du 3^{ème} âge : gratuité pour les réunions.

• **MORIEUX**

2 gratuités annuelles de la salle (sur le 1er jour de location)

ENTREPRISES

Pour les entreprises de Lamballe-Armor occupant à partir de deux fois par mois ou plus, une salle municipale pour des réunions : application du demi-tarif entreprises lamballaises.

Application d'un tarif horaire correspondant au tarif « prestations d'agent d'entretien ».

FACTURATION

MISE A DISPOSITION GRATUITE

- Cérémonie enterrement civil
- Verre de l'amitié servi lors d'un enterrement
- Meeting politique & réunion syndicale
- Exonération pour brocante, vide grenier, bourses aux jouets ou vêtements **SANS** participation au mètre linéaire.

ANNULATION

- Annulation de salle pour bal ou loto organisé par une association : toute annulation de bal et/ou loto doit impérativement faire l'objet de l'envoi d'un courrier d'annulation un mois avant la manifestation. Dans le cas contraire, la salle est facturée.
- Toute autre annulation doit impérativement faire l'objet de l'envoi d'un courrier avant la manifestation.
- Demande du réservant suite à un problème majeur ne permettant pas d'honorer la réservation de la salle : la demande doit être faite par courrier. Si le règlement de la salle a été effectué, il convient de joindre un relevé d'identité bancaire, avec la demande de remboursement dont le montant restant à l'appréciation du Maire.

DYSFONCTIONNEMENT MAJEUR IMPUTE A LA COLLECTIVITE

La demande doit être faite par courrier à l'issue de la manifestation. Une réduction partielle ou totale du montant de la location peut être accordée par le Maire, à son appréciation.

DETERIORATION DE L'EQUIPEMENT

Lors de toute dégradation importante de l'équipement, un devis suivi d'un titre est adressé à l'utilisateur afin de procéder à la prise en charge des frais de rénovation.

Lors de tout manquement de vaisselle atteignant la somme de 20€, un titre est adressé à l'utilisateur pour le remplacement du matériel manquant.

CAUTION

Une caution est obligatoirement à joindre lors du règlement :

- Associations de Lamballe-Armor : 200 €
- Particuliers et autres structures : 500 €
- Si aucun dommage n'a été constaté, le chèque de caution est restitué par courrier dans les deux mois à compter de l'état des lieux effectué à l'issue de la manifestation